

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Énoncé de la responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen de la GRC (CEE). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CEE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEE sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEE fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEE : <http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrscs/rprts/ae-ve/2012-fra.aspx>

Les états financiers du CEE n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Elizabeth Walker

Présidente
Ottawa, Canada

Jamie Deacon

Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date

Date

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

2015

2014

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)

152 348

155 510

Indemnités de vacances et congés compensatoires

25 760

26 438

Avantages sociaux futurs (note 5)

52 956

31 112

Total des passifs

231 064

213 060

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor

152 348

147 640

Débiteurs et avances (note 6)

4 856

19 545

Total des actifs financiers

157 204

167 185

Dette nette ministérielle

73 860

45 875

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 7)

0

4 801

Total des actifs non financiers

0

4 801

Situation financière nette ministérielle

(73 860)

(41 074)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Elizabeth Walker

Présidente

Ottawa, Canada

Jamie Deacon

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date

Date

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2015 Résultats prévus	2015	2014
Charges			
Examen des cas indépendant et impartial	1 169 691	1 776 675	1 740 972
Total des charges	1 169 691	1 776 675	1 740 972
Revenus			
Revenus divers	0	372	374
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	(372)	(374)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 169 691	1 776 675	1 740 972
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		1 570 513	1 589 636
Variations des montants à recevoir du Trésor		4 708	18 236
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		196 382	199 783
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)		(27 714)	0
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		32 786	(66 683)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(41 074)	(107 757)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(73 860)	(41 074)

Information sectorielle ([note 10](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2015 2014

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts 32 786 (66 683)

Variation due aux immobilisations corporelles

Amortissement des immobilisations corporelles (4 801) (4 801)

Total de la variation due aux immobilisations corporelles (4 801) (4 801)

Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle 27 985 (71 484)

Dette nette ministérielle – début de l'exercice 45 875 117 359

Dette nette ministérielle – fin de l'exercice 73 860 45 875

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2015 2014

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts

1 776 675 1 740 972

Éléments n'affectant pas l'encaisse:

Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)

(4 801) (4 801)

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)

(196 382) (199 783)

Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)

27 714 0

Variations de l'état de la situation financière:

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances

(14 689) 9 867

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer

(3 162) (26 106)

Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires

678 793

Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs

(21 844) 68 694

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement

1 570 513 1 589 636

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

1 570 513 1 589 636

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un tribunal administratif indépendant qui favorise des relations de travail justes et équitables et contribue à renforcer la responsabilité à tous les échelons au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Outre les tribunaux, le CEE constitue le seul mécanisme d'examen indépendant que peuvent utiliser les membres et la direction de la GRC pour traiter les questions de relations de travail. Le CEE examine en toute impartialité des appels interjetés contre certaines mesures disciplinaires imposées à des membres de la GRC et contre des décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements, des rétrogradations et des ordres de cessation du versement de la solde et des indemnités. La GRC renvoie les dossiers sur ces questions devant le CEE pour examen en application des articles 33 et 45.15 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et de l'article 17 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE examine tous les documents des dossiers renvoyés par la GRC, lesquels peuvent comprendre des déclarations de la part de membres (plaignants, intimés et autres), des enregistrements vidéo ou audio et des dépositions de témoins, des documents historiques de dossiers de ressources humaines ainsi que d'autres documents. Après l'examen d'un dossier, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC (qui rend une décision finale) et aux parties. Dans ses conclusions et recommandations, le CEE veille à ce que les principes généraux du droit administratif et du droit du travail, tout comme les obligations prévues dans la *Loi sur la GRC* et d'autres lois pertinentes telles que la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, soient respectés dans les décisions rendues. Le CEE formule parfois des recommandations afin que des modifications de portée générale soient apportées ou que des mesures soient prises pour régler des questions soulevées dans un dossier (p. ex., des modifications aux politiques ou aux pratiques de gestion de la GRC ou de la formation nouvelle ou supplémentaire à l'intention des membres ou des gestionnaires de la GRC). Les membres de la GRC et le public peuvent consulter les résumés des conclusions et des recommandations du CEE ainsi que les rapports et les documents de recherche de l'organisation en consultant le site Web et les publications du CEE; les membres de la GRC y ont aussi accès par l'intermédiaire d'exposés et d'autres activités de liaison.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

Le CEE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au CEE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEE et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEE a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEE. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CEE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEE découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CEE n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	La période restante au bail ou la vie utile de l'amélioration
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

3. Autorisations parlementaires

Le CEE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEE pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

	2015	2014
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 776 675	1 740 972
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 801)	(4 801)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(196 382)	(199 783)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	678	793
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(21 844)	68 694
Remboursements de dépenses des exercices antérieurs	0	53
Ajustements de débiteurs à la fin de l'exercice des années précédentes	2 566	0
	(219 783)	(135 044)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	27 714	0
	27 714	0
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 584 606	1 605 928

(b) Autorisations fournies et utilisées :

	2015	2014
		(en dollars)
Crédit 1 / Crédit 60 – dépenses du programme	1 610 094	1 639 562
Montants législatifs	154 521	160 657
	1 764 615	1 800 219
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(180 009)	(194 291)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 584 606	1 605 928

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer du CEE :

	2015	2014
	(en dollars)	
Créditeurs - autres ministères et organismes	51 657	45 801
Créditeurs - parties externes	53 924	103 000
Total des crédoiteurs	105 581	148 801
Charges à payer	46 767	6 709
Total des crédoiteurs et des charges à payer	152 348	155 510

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestation de retraite

Les employés du CEE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEE versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2014-2015 s'élève à 105 631 \$ (112 958 \$ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEE relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Le CEE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

	2015	2014
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	31 112	99 806
Charge pour l'exercice	21 844	(68 694)
Prestations versées pendant l'exercice	0	0
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	52 956	31 112

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du CEE:

	2015	2014
	(en dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes fédéraux	4 606	11 426
Débiteurs – parties externes	0	7 869
Avances aux employés	250	250
Total des débiteurs	4 856	19 545

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en dollars)

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2015	2014
Autres équipements incluant le mobilier	42 382	0	0	42 382	37 581	4 801	0	42 382	0	4 801
Améliorations locatives	172 232	0	0	172 232	172 232	0	0	172 232	0	0
Total	214 614	0	0	214 614	209 813	4 801	0	214 614	0	4 801

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2015	2014
	(en dollars)	
Installations	114 148	114 366
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	82 234	85 417
Total	196 382	199 783

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés

	2015	2014
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	4 606	11 426
Créditeurs – autres ministères et organismes	51 657	45 801
Charges – autres ministères et organismes	194 388	264 239

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

9. Transferts des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en oeuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du CEE. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le CEE. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEE. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges	2015		2014
	Examens des cas indépendant et impartial	Total	Total (en dollars)
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux des employés	1 246 129	1 246 129	1 242 307
Services professionnels et spécialisés	347 765	347 765	308 996
Installations	114 148	114 148	114 366
Information	17 617	17 617	21 475
Communication	16 848	16 848	17 792
Services publics, fournitures et approvisionnements	18 958	18 958	13 976
Équipement	6 294	6 294	11 110
Amortissement	4 801	4 801	4 801
Voyages	1 504	1 054	3 066
Location d'équipement	3 061	3 061	2 883
Réparations	0	0	200
Total des charges	1 776 675	1 776 675	1 740 972
Revenus			
Revenus divers	372	372	374
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(372)	(372)	(374)
Total des revenus	0	0	0
Coût net des activités poursuivies	1 776 675	1 776 675	1 740 972